

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 18 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames, BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte,

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, THUISSARD Sylvain,

Absents excusés:

DORLEANS Peggy,

PITET-GIRAULT Christelle,

VIEVILLE Pauline,

COUTON Teddy,

MAINE Benoit donne pouvoir à HERMANGE Fanny,

MOIZAN Gérard,

LUNVEN Philippe donne pouvoir à OLLIVIER Claire,

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – INFORMATIONS DIVERSES

1.1 Présentation de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher par M. Laurent NEVEU, 1^{er} vice-président Tourisme – Economie – Attractivité

Laurent NEVEU, 1er vice-président de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, exprime son soutien à Madame le Maire et à l'équipe municipale pour l'année écoulée.

Il informe le conseil municipal que les festivités de "Jour de Cher" se tiendront comme prévu le samedi 19 juillet 2025, malgré les interrogations liées à l'état du Cher (manque d'eau) et à l'impossibilité de remonter les barrages avant le 1er juillet, conformément à la réglementation en vigueur. Si le défilé nautique ne peut avoir lieu en raison du niveau d'eau du Cher, de nombreuses autres animations permettront néanmoins de proposer une belle journée festive. Sur cette question, la communauté de communes reste en lien étroit avec le Nouvel Espace du Cher afin d'assurer le bon déroulement de l'événement.

Enfin, il souligne que la mutualisation des services entre la communauté de communes et les communes membres est renforcée par un esprit de cohésion, de dialogue et d'entente.

Madame le Maire profite de l'occasion pour saluer le travail des services de la communauté de communes, en particulier celui d'Eddy JORANDON, directeur général des services, qui réalise un travail à la fois précis et technique. Elle souligne également que les agents de la communauté de communes jouent un rôle précieux en accompagnant les nouveaux élus dans la prise de leurs fonctions.

1.2 ÉTAT CIVIL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 12 mai 2025 : 0 naissance, 2 mariages, 0 PACS, 0 transcription de décès et 0 décès.

1.3 AGENDA

- Commission Voirie, le jeudi 26 juin 2025 à 19h30,
- Réunion du Personnel périscolaire, le mercredi 2 juillet 2025,
- Distribution des prix à l'école, le jeudi 3 juillet 2025 à 9h00,
- Commission Urbanisme et Environnement, le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00,
- Conseil Communautaire, le 17 juillet 2025 à 18h00,

- Jour de Cher, le samedi 19 juillet 2025,

1.4 REGISTRE DES DÉCISIONS

Numéro de décision	Date	Intitulé de la décision	Montant TTC
55	28/04/2025	OPITEC-Kit elec p/école	240.24 €
56	05/05/2025	PYROCONCEPT-Feu d'Artifice Guitare en Cher du 14/06/2025	3 245.00 €
57	09/05/2025	RBS-Reliures école	255.17 €
58	12/05/2025	ASI-Plan évacuation modifié accueil mairie (suite tvx)	200.40 €
59	12/05/2025	FUDUCIAL-Bras porte écran bureau accueil	91.52 €
60	12/05/2025	FUDUCIAL-Souris+clavier ergonomique bureau urba	250.26 €
61	14/05/2025	PROLIANS-Barrières Eras	697.84 €
62	15/05/2025	PHARMACIE BLEROISE-Réassort pharmacie cantine	49.12 €
63	26/05/2025	DAGUENEL ELECTRICITE-Compteur électrique Mairie	2 146.20 €
64	26/05/2025	SIMIER-Flours printemps-été	838.08 €
65	26/05/2025	JEROME BTP-Création et renouvellement poteaux incendie	5 160.00 €
66	02/06/2025	FABREGUE-Registres Urba	240.00 €
67	02/06/2025	FABREGUE-Fourn de bureau (complément)	152.96 €
68	02/06/2025	VAD-COLLECTIVITES-ALTRAD-Marche air de jeu école	121.20 €
69	04/06/2025	ACCES-EDITIONS-Version papier +numérique maths ce1 ce2	143.50 €
70	11/06/2025	L'UNIFORM-Vêtements ST	347.45 €
71	11/06/2025	PAVOIFETES-Drapeaux français /européen	234.36 €
72	11/06/2025	OUVRARD- Entretien Broyeur Rousseau	3 447.83 €
73	16/06/2025	CCBVC-Contrôle 32 poteaux incendie	1 536.00 €
74	16/06/2025	DALENCON-Alimentation coffret borne Terrain communal	690.60 €
75	16/06/2025	DALENCON-Modification + rajout coffret Terrain communal	198.36 €
76	16/06/2025	LELOUP-Gouttières Eglise Sud/est	1 798.50 €
77	19/06/2025	SILVER STONE MONACO - 3 Télécommandes universel (ST)	84.27 €
78	19/06/2025	L'UNIFORM-Vêtements ST + Cantine	380.66 €

II – LES COMMISSIONS

2.1 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 5 juin dernier. Brigitte PIOT, adjointe à l'Urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 25 00034	379 rue de la Canardière	UH	Changement fenêtres et porte	Favorable
037 079 25 00035	836 rue d'Amboise	UPb	Remplacement de la couverture de l'abri de jardin	Favorable
037 079 25 00036	836 rue d'Amboise	UPb	Changement 1 partie de la toiture par des ardoises	Favorable
037 079 25 00037	4 Impasse d'Amboise	UB-AC1	Installation 7 panneaux photovoltaïques	Refus ABF
037 079 25 00038	480 rue des Hauts de Vaux	UPb	Pose abri de jardin 12m²	Pièces complémentaires reçues
037 079 25 00039	2 Impasse de la Grillonnière	UPb	Changement porte d'entrée	Favorable
037 079 25 00040	52 rue de la Pinetterie	UPb	Création baie vitrée	Favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 25 00022	962 rue d'Amboise	N-UPb-ER1	a	Favorable
CU 037 079 25 00023	Brolle	A	a	Favorable
CU 037 079 25 00024	60 rue P. Gilles de Genes	UPc	a	Favorable
CU 037 079 25 00025	Le Clos des Pichards	UPc-AC1	a	Favorable
CU 037 079 25 00026	1108 rue d'Amboise	UPc-N	B	Habitation ? annexe ? attention distance entre les constructions, détachement de la parcelle ou non, sortie nouvelle sur RD ?

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
07/2025	962 rue d'Amboise	UPb-N-ER1	Droit non requis
08/2025	60 rue Pierre Gilles de Gennes	UPc	Droit non requis
09/2025	1267 rue d'Amboise	UPb-ER1	Droit non requis

2.2 Commission Bâtiment et Urbanisme

Madame le Maire indique que la commission Bâtiment et Urbanisme s'est réunie le 11 juin dernier. Florian LE SQUER, adjoint aux Bâtiments, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

La commission s'est réunie afin d'examiner le projet de rénovation de la salle des fêtes Jacques Villeret. Le cabinet d'architectes CHEVALIER-GUILLEMOT, assistant maître d'ouvrage, a transmis un dossier de permis de construire provisoire, lequel a été validé par la commission.

Les remarques formulées par les Architectes des Bâtiments de France (ABF) ont été transmises à l'architecte, qui étudie actuellement les possibilités d'intégration de ces observations au projet.

Florian LE SQUER est dans l'attente d'un chiffrage plus précis, prenant en compte les objectifs de performance énergétique requis pour l'obtention des subventions sollicitées par la mairie.

Toutefois, la demande de dérogation concernant l'obligation de création d'un sas dans le local de stockage, entre la pièce de rangement et la salle, est susceptible d'être refusée.

2.3 Commission Scolaire

Madame le Maire indique que la commission Scolaire s'est réunie le 17 juin dernier. Claire OLLIVIER, adjointe aux Affaires Scolaires, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I – Règlements et tarifs de la garderie et du restaurant scolaire pour la rentrée 2025-2026

Les membres de la commission ont revu le règlement de la garderie appliqué pendant l'année scolaire 2024-2025 et n'y ont apporté aucune modification pour celle de 2025-2026.

Les tarifs de la garderie suivants seront proposés pour délibération aux conseils municipaux de Civray-de-Touraine (le 23 juin 2025) et de Chenonceaux (début juillet 2025).

TARIFS GARDERIE	2024-2025	2025-2026	Variation
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant matin ou soir	1.40 €	1.45 €	+ 3.57 %
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant matin et soir	2.80 €	2.90 €	+ 3.57 %
3 ^{ème} enfant matin ou soir	1.10 €	1.15 €	+ 4.55 %
3 ^{ème} enfant matin et soir	2.15 €	2.25 €	+ 4.65 %
Indemnité retard, par ¼ heure	10.00 €	10.00 €	0

Le règlement du restaurant scolaire a été revu et les modifications suivantes ont été apportées :

- **Article 1** : « Le restaurant scolaire accueille également, occasionnellement, les enseignants du RPI, les élus du RPI et les parents délégués au conseil d'école, préalablement inscrits en mairie »
- **Article 2c** : « Les seniors qui le souhaitent, peuvent s'inscrire auprès de la mairie. Le secrétariat tient à leur disposition, les dates où le restaurant leur est ouvert, pendant chaque période scolaire ». Cette phrase est retirée.
- **Article 4a** : « Un tarif « repas adulte » est également prévu pour les enseignants, les élus du RPI et les parents délégués au conseil d'école qui souhaitent déjeuner. »
- **Article 9** : « Il est interdit de fumer et de vapoter dans le restaurant scolaire et dans l'enceinte de l'école. »

Les tarifs du restaurant scolaire suivants seront proposés pour délibération aux conseils municipaux de Civray-de-Touraine (le 23 juin 2025) et de Chenonceaux (début juillet 2025).

TARIFS RESTAURANT	2024-2025	2025-2026	Variation
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant, par repas	4.60 €	4.80 €	+ 4.35 %
3 ^{ème} enfant, par repas	3.60 €	3.80 €	+ 5.56 %
Adulte, par repas	6.60 €	6.90 €	+ 4.55 %

Collation, par mois	5.00€	5.00 €	0
Surveillance, par repas	1.25 €	1.30 €	+ 4.00 %

La fiche synthèse est seulement à actualiser au niveau des tarifs et de la date de réunion de rentrée. Cette réunion aura lieu le vendredi 05 septembre 2025 à 18h30 au restaurant scolaire.

II – Informations diverses

Le logiciel PrimOT porté par l'académie Orléans-Tours sera utilisé par l'école à la rentrée 2025. Il en coûtera 230,00 € par an à la municipalité de Civray-de-Touraine et 90,00 € par an à la municipalité de Chenonceaux. L'adhésion à GIP Recia (Centre de ressources régional du numérique) est obligatoire pour un montant annuel de 200,00 €.

Le contrat Restaupal pour le restaurant scolaire est renouvelé pour l'année 2025-2026. Une réunion pour le bilan de l'année 2024-2025 sera proposée à Restaupal le mercredi 2 juillet 2025 à 18h00 ou 18h30.

Concernant les classes de découverte ou les grands projets proposés par les enseignants, il est prévu que chaque municipalité participe pour les enfants habitant leur commune et se partage les enfants hors communes. Or, pour le projet cirque des maternelles en mai 2025, Civray-de-Touraine a tout payé alors que deux enfants étaient de Chenonceaux et sept enfants étaient hors communes. La mairie de Chenonceaux remboursera la participation (75,00 €) pour cinq enfants à Civray-de-Touraine soit 375,00 €.

Pour l'année 2025-2026, le grand projet est une animation musique pour les CP-CE1-CE, pour un coût de 6 317,55 € TTC. Un déplacement à la philharmonie des enfants de Paris est également prévu pour clore ce projet.

La participation financière de Chenonceaux pour le restaurant scolaire est à finaliser avant fin 2025 pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

La participation financière de Civray-de-Touraine pour la garderie de Chenonceaux est à finaliser avant fin 2025 pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

Une réunion du personnel périscolaire est prévue le mercredi 2 juillet 2025 à 08h00 à Civray-de-Touraine. Les élus de Chenonceaux y sont conviés.

Le manque de personnel périscolaire est toujours d'actualité. Fanny HERMANGE rencontrera deux nouvelles personnes pour la rentrée de septembre. Il a été évoqué de demander au centre de formation s'il serait possible qu'un apprenant en alternance puisse effectuer son stage dans notre commune.

III – AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 Tarifs et Règlement intérieur pour le restaurant scolaire pour la rentrée 2025-2026

Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs proposés et du règlement intérieur du restaurant scolaire appliqués pour la rentrée scolaire 2025-2026 de la commune de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 du restaurant scolaire sont proposés comme suit :

- 4,80 € le repas enfant
- 3,80 € le repas pour le 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits
- 6,90 € le repas adulte
- 1,30 € pour l'aide et la surveillance d'un enfant apportant son repas en cas de PAI sévère
- 5 € la collation, par mois et par enfant de CP-CE1-CE2

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux tarifs et le règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2025-2026,

3.2 Tarifs et Règlement intérieur pour la garderie pour la rentrée 2025-2026

Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs proposés et du règlement intérieur de la garderie pour la rentrée scolaire 2025-2026 de la commune de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 de la garderie sont proposés comme suit :

- 2,90 € la garderie matin ET soir
- 2,25 € la garderie matin ET soir pour le 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits
- 1,45 € la garderie du matin OU du soir
- 1,15 € la garderie du matin OU du soir pour le 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits
- 10 € de retard après 18h30 par quart d'heure constaté

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux tarifs et règlement intérieur de la garderie pour l'année 2025-2026.

3.3 Lancement de la campagne de recensement de la population 2026 – Choix du coordinateur communal

Madame le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'une campagne de recensement pour l'année 2026 pour la commune de Civray-de-Touraine va être lancée. Elle se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Au plus tard le 30 août 2025, la municipalité doit déclarer un Coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement et de son suivi. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et à l'aise avec les outils informatiques simples. Le coordinateur communal doit disposer de temps pour assurer sa mission pour le recensement et être suffisamment déchargé de ses autres fonctions. (Nombre de jours requis pour la mission : 1 journée de formation sur octobre ou novembre : 8 jours début novembre pour la préparation du recensement ; 11 jours du 15 janvier au 14 février 2026 pour la réalisation du recensement)

Le coordinateur communal doit être nommé par arrêté municipal.

Madame le Maire fait la proposition suivante : GENTY Séverine, Titulaire – PILLON Odile, Suppléante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition suivante :
 - Coordinateur communal titulaire : GENTY Séverine
 - Coordinateur communal suppléant : PILLON Odile

3.4 Adhésion au GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Civray-de-Touraine au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune de Civray-de-Touraine et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA pour un montant annuel de 200,00 € TTC,
- **DÉSIGNE** Madame le Maire en qualité de représentant titulaire et Claire OLLIVIER en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.

3.5 Souscription aux services du GIP RECIA (déploiement de l'ENT primOT)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire.

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés.

CONSIDERANT que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité pour un montant annuel plafonné à 230,00 € TTC.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Adoption du rapport de la CLECT du 23 avril 2025 – actualisation annuelle des charges transférées et prise en compte de la nouvelle compétence PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifiée)

Madame le Maire présente le dossier.

Une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est déroulée le 23 avril 2025 au sein de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher en vue d'actualiser les charges transférées de plusieurs compétences transférées dans les années passées. Ces actualisations ont été demandées au moment des prises de compétences afin d'être en rapport avec les coûts des services.

Ainsi, annuellement la CLECT travaille et actualise le montant des charges transférées des compétences suivantes :

- Transports scolaires : actualisation en fonction du nombre d'enfants transportés (8 € par enfant du primaire, 15 € par enfants du secondaire)
- Transports Scolaires – part RPI : actualisation en fonction du nombre d'enfants transportés, par RPI, répartis par commune (25 € par enfants – montant des frais de dossier déterminé par la région)
- Politiques de la petite enfance (Crèches et Relais Petite Enfance), de l'enfance (ALSH) et la Jeunesse : répartition à 50 % sur les communes en fonction de l'activité réelle par commune (heures facturées) – les 50 % restant sont supportés par les fonds propres de la communauté de communes
- Subventionnement aux écoles de Musique : répartition à 50/50 entre les communes et la communauté de communes, la part communale se répartissant en fonction du nombre d'inscrits déclarés par les associations (moins de 18 ans)
- Financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) – Contingent obligatoire : actualisation pour tenir compte du coût réel facturé par le SDIS
- Service Commun mutualisé Voirie : actualisation annuelle selon les fiches DGF n-1 des communes (km de voirie et population DGF)

Ces actualisations ont été validées à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, la commission a validé les charges transférées de la nouvelle compétence PCRS – Plan de Corps de Rue Simplifiée. La somme a été déterminée au niveau de la cotisation annuelle qui sera sollicitée par le SIEIL auprès de la Communauté de Communes.

	PCRS
Athée sur Cher	1 402,00
Bléré	2 640,00
Céré la Ronde	210,00
Chenonceaux	170,00
Chisseaux	287,50
Cigogné	232,50
Civray de Touraine	888,00
Courçay	396,00
Dierre	314,00
Epeigné les Bois	200,00
Francueil	693,00
La Croix en Touraine	1 219,50
Luzillé	480,50
St Martin le Beau	1 590,50
Sublaines	88,50
	10 812,00

La commission a validé à l'unanimité cette proposition.

Ainsi, les attributions de compensations 2025 sont les suivantes :

Fiscalité professionnelle - Année avant adhésion	TOTAL des Charges Transférées	AC Actualisée 2025

		Actualisées 2025	
Athée sur Cher	59 497,95	269 523,46	-210 025,51
Bléré	940 547,47	501 085,56	439 461,91
Céré la Ronde	523 716,00	74 422,48	449 293,52
Chenonceaux	70 992,92	31 039,18	39 953,74
Chisseaux	40 546,10	33 987,57	6 558,53
Cigogné	15 643,40	34 275,37	-18 631,97
Civray de Touraine	98 766,38	119 661,99	-20 895,61
Courçay	15 978,94	42 851,87	-26 872,93
Dierre	2 588,43	37 206,89	-34 618,46
Epeigné les Bois	4 060,78	36 363,22	-32 302,44
Francueil	23 531,57	74 298,58	-50 767,01
La Croix en Touraine	100 012,35	167 853,07	-67 840,72
Luzillé	17 141,98	70 873,68	-53 731,70
St Martin le Beau	384 144,08	198 472,23	185 671,85
Sublaines	3 707,41	18 904,75	-15 197,34
	2 300 875,76	1 710 819,90	590 055,86

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré val de Cher, modifiés,

Vu les délibérations du conseil communautaire approuvant la composition de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées),

Considérant que la CLECT s'est réunie le 23 avril 2025 en vue, d'une part de l'actualisation habituelle des coûts des compétences Petite Enfance, Enfance, jeunesse, Transports scolaires, financement des écoles de musique, contingent obligatoire au SDIS, Financement du Service commun Voirie, et d'autre part, pour la prise en considération à compter de 2025 de la nouvelle compétence PCRS – Plan de Corps de Rue Simplifiée

Considérant le tableau des attributions de compensation 2025 adopté, à l'unanimité des membres présentes, en CLECT,

Considérant le Compte Rendu de la CLECT réunie le 23 avril 2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau présenté en CLECT et détaillé ci-dessus,
- **ADOpte** les conclusions du rapport de CLECT ci annexé,
- **DIT** que le budget de la commune prévoira les sommes afférentes à cette demande,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la présidente de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher,
- **CHARGE** Madame le Maire, ou tout adjoint, de l'application de la présente délibération, et de la signature de toute pièce afférente

4.2 Remboursements élus

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

Claire OLLIVIER a avancé la somme de 10,47 € pour l'achat de boîtes destinées au service périscolaire.

Florian LE SQUER a avancé la somme de 89,90 € pour l'achat de pièces et de sangles nécessaires à l'utilisation du grand barnum communal.

Ces dépenses ont été engagées dans l'intérêt du service communal et les factures justificatives ont été transmises au service comptabilité.

En conséquence, afin de procéder au remboursement des frais avancés, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le remboursement :

- de 10,47 € à Claire OLLIVIER ;
- de 89,90 € à Florian LE SQUER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le remboursement de ces sommes.

V – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée des points suivants :

Des gens du voyage se sont installés sur le terrain communal le dimanche 22 juin 2025. Conformément à la délibération n°2024/073 relative à la taxe à l'essieu et à la délibération n°2020/056 sur la régie de recettes unique – divers droits de place, une taxe de 15 € par jour et par essieu sera appliquée.

Madame le Maire et Ludovic DUBOIS se rendront sur place le mardi 24 juin 2025 à 18h00 pour faire le point avec les occupants.

La mairie a reçu un courrier collectif signé par quatre riverains de la rue des Hauts de Vaux, signalant un manque d'entretien préoccupant sur un terrain appartenant à un autre habitant du quartier. L'état de la parcelle en question présente plusieurs risques, notamment :

- Risque d'incendie,
- Prolifération de nuisibles,
- Dégradation des clôtures mitoyennes.

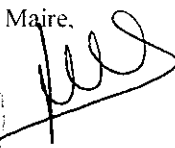
Le propriétaire du terrain étant dans l'incapacité de procéder à son entretien pour des raisons de santé, Madame le Maire prendra contact avec sa fille, qui réside également sur la commune, afin d'envisager une solution dans les meilleurs délais.

Claire OLLIVIER fait un bref compte rendu du Conseil d'école du 10 juin 2025 :

- Les prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire de 2025 sont stables pour le RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux. Aucune fermeture de classe n'est envisagée à ce jour.
La répartition des classes n'est pas encore définitive, des ajustements restent possibles en fonction des départs et arrivées d'élèves.
- En ce qui concerne les projets pédagogiques, le bilan du projet cirque mené cette année est très positif, tant pour les élèves, que pour l'équipe enseignante et les parents. Pour l'année scolaire 2025-2026, le projet poursuivra le travail amorcé cette année avec la chorale, en partenariat avec l'association CMR (Centres Musicaux Ruraux).
- La kermesse du RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux aura lieu le vendredi 27 juin 2025 à partir de 17h30 dans la cour de l'école.
- De nouveaux programmes seront mis en place pour les trois cycles, ce qui engendre un coût non négligeable pour les deux écoles (achat de livres).
- De nombreux travaux ont été réalisés, au cours de l'année, par les services techniques, et d'autres sont encore prévus durant l'été.

Florian LE SQUER s'interroge sur l'entretien du calvaire situé au rond-point de la rue d'Amboise/rue de Bellevue. La personne qui en assurait jusqu'à présent l'entretien souhaite arrêter, ne disposant plus des capacités physiques nécessaires pour continuer. Jusqu'à présent, la question de l'entretien ne s'était pas posée. Madame le Maire propose de solliciter l'avis de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL) afin de clarifier la réglementation concernant l'entretien des calvaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

F. HERMANGE

